

Parents – Enfants Maltraités-
Renouveau et Espérance pour les Familles
26 rue Georges Bonnet – 26000 VALENCE – France
Association loi 1901 – Déclaration Préfecture n° W263006510
Siren/Siret : 801 876 384 00026
Contact ✉ presidente.pemref@gmail.com
☎ 06.89.82.62.83

BILAN SEPTEMBRE 2013/DECEMBRE 2014

DRÔME /ARDÈCHE/ISERE/RHÔNE/PARIS/NORMANDIE/ST MALO/STRASBOURG/
PARLEMENT EUROPEEN/O.N.U/

ENFANTS MALTRAITES DE 8 MOIS à 10 ANS : 16
SEVICES SEXUELS AFFAIRES CLASSEES : 6 dont 4 filles et 2 garçons
Certificats médicaux ; signalements;
Enfants non auditionnés :15
Enfant auditionné :1
ORDONNANCE : JUGE AUX AFFAIRES FAMILILALES REMET LA RESIDENCE
AU PERE AGRESSEUR :16

FEMMES VIOLENTEES : 10
MOYENNE D'âge : 30 à 35 ans
CHRS /115 PLACEMENT D'URGENCE : 1
DANS UN AUTRE DEPARTEMENT ACCOMPAGNEMENT : 1

ASSOCIATION PARTAGEONS AIDE AUX MOBILIERS : 2
CCAS : 2
SIGNALEMENTS : 2

Nous sommes en coordination avec des associations :
Aide aux mobiliers : 2 femmes
CCAS : 2 femmes
115 : 1 femme
Pour accompagner des femmes et hommes qui fuient leur domicile
et qui n'ont pas de ressources en attente du RSA, les besoins quotidiens,
alimentaires, lait pour les bébés, complément de dépenses quotidiennes
en urgence sont obligatoires.

HOMMES VIOLENTES : 5
Age moyen 35 ans à 40 ans

GRANDS PARENTS : 6
Ne pouvant voir leurs petits enfants
Accompagnant leurs enfants et petits enfants ayant subis
des sévices sexuels et maltraitements (affaires classées)

ALIENATION PARENTALE : 6 ENFANTS
Les psychiatres alertent sur l'aliénation parentale , non pris en considération dans les
ordonnances du juge aux affaires familiales.

L'enfant devient un otage ,ne peut pas communiquer avec le parent et les grands parents qui la plupart du temps disent la vérité sur les sévices et les maltraitances que l'enfant subit de la part de l'autre parent ou des membres de la famille.

Les conséquences sont très graves .

Un enfant qui ne peut pas communiquer avec son parent ou grand parent, qui est enfermé dans une aliénation totale ne peut pas structurer son identité.

Les signalements des médecins, des associations, sont classés.

Nous avons constaté qu'il n'existe aucune coordination entre les professionnels, que les magistrats du civil et les magistrats du pénal ne s'informent jamais. Aucun pont n'est fait entre les dossiers pénaux et civils.

Nous demandons que systématiquement l'enfant soit écouté, que les expertises psychiatriques des pédopsychiatres soient systématiquement demandées.

Qu'un travail de coordination entre tous les professionnels les médecins qui signalent, les instituteurs et professeurs, les élus ; et les services de protection de l'enfance et les associations qui luttent contre les violences et maltraitances sur les enfants et leurs parents et grands parents et les procédures pénales soient mis en place ; avec la création de commissions départementales.

SITUATION FAMILIALES REFUSEES : 2 femmes
GRENOBLE/MONTELMAR
MALADIES MENTALES

UNE EXCLUSION :
FEMME VIOLEE MALADE MENTALE /INTERNEE / ACCOMPAGNEMENT ET SUIVI PENAL
SUR STRASBOURG avec son avocate jusqu'à la fin de la procédure.

MEDIATION FAMILIALE : 2

LIAISONS PROFESSIONNELLES :
PSYCHIATRE : 2
PSYCHOLOGUE : 3
AVOCATS : 10

SIGNALEMENTS CONSEIL GENERAL DRÔME/ARDECHE/ISERE : 2

INSPECTION DE L ACADEMIE DRÔME/ISERE : 2

DOSSIER TRANSMIS AUX DROITS DES ENFANTS A L'O.N.U. : 2

DOSSIERS TRANSMIS AU PARLEMENT EUROPEEN : 2

SUIVI EN LIAISON AVEC LES AVOCATS : 10

SUIVI EN LIAISON POLICE/GENDARMERIE : 4

EVENEMENTIELS :

FORUMS DES ASSOCIATIONS :

/VALENCE/BOURG LES VALENCE SEPTEMBRE 2013 et 2014

(POUR 2015 MONTELIMAR)

SOIREE AU PROFIT DE L ENFANCE MALTRAITEE : 22 FEVRIER 2014

CONCERT ORGANISE PAR DES JEUNES /

« LES OISEAUX FOUS »

GUILHERAND -GRANGES(07)

JOURNEE CONTRE LES MALTRAITANCES SUR LES ENFANTS/

MARCHE BLANCHE SEPTEMBRE 2013 et 2014

ANIMATION CONCOURS DESSINS D ENFANTS

UNE CONFERENCE ANNULEE JOURNEE CONTRE LES VIOLENCES SUR LES FEMMES
LE 25 NOVEMBRE 2014: aucun participant en dehors des conférenciers

UN PARTENARIAT AVEC LE VALENCE HANDBALL / MATCH/ SOIREE
12 SEPTEMBRE 2014

La prévention dans le cadre de l'information est essentielle
Informer les enfants et les jeunes dans les collèges,
les lycées, est une priorité d'action pour responsabiliser
ces futurs adultes des dangers des violences et de leurs conséquences.

Une soirée organisée dans un bar /concert, du centre ville de VALENCE
en partenariat avec l'association des étudiants est prévue.

Des informations avec les médecins scolaires dans les collèges
et lycées sont à prévoir.

Des animations avec clown sur les Droits des Enfants dans les écoles primaires
et maternelles sont à prévoir.

Les mères et les pères et les grands parents subissant
des violences psychologiques, physiques, morales sont très souvent démunis face
aux dispositifs socio-judiciaires ; parfois dans le DENI, toujours terrorisés, vivants
dans la peur du passé et de l'avenir, subissant le présent violent
et tragique sans accompagnement ni soutien.
Les procédures sont chères et très longues.

Les affaires concernant les sévices sexuels et maltraitances,
violences physiques avec ITT de plus de 10 jours sont pour la plupart classées sans
suite faute de preuves, sans appliquer les lois, sans protéger l'enfant et le parent
violenté.

Quant les preuves sont formelles, certificats médicaux, prélèvement par des médecins
légistes aux urgences, confirmation par le médecin légal et l'enfant.

Les magistrats classent.

Les enfants sont remis à l'agresseur : 16

Les procédures sont très longues, compliquées et le parent qui dénonce n'est pas écouté, l'enfant encore moins.

Les signalements des médecins ou des urgences ne sont pas suivis et classés.

Les magistrats n'auditionnent pas l'enfant repoussant l'âge de discernement sans expertise pédopsychiatrique.

Les policiers et gendarmes refusent les plaintes, par manque de formation : 10

Les associations Sauvegarde de l'Enfance et Trait d'Union sont rémunérées à l'ordonnance judiciaire.

De ce fait elles ne sont pas dans la neutralité et l'objectivité obligatoire en tant que professionnelles mandatées dans la protection de l'enfance nécessaire pour être à l'écoute des enfants et des familles victimes de violences intra familiales.

Les travailleurs sociaux ne sont pas formés et n'ont aucun moyen pour évaluer les dangers des maltraitances, ne prenant aucun contact avec les médecins, les psychiatres et psychologues et institutrices suivant les enfants...

Les rapports sont bâclés, ne prennent ni en considération les paroles des enfants et du parent protecteur.

L'enjeu financier laisse perplexes sur le contenu et les dérives émotionnelles et très personnelles de ces rapports qui mettent en avant l'association et non la protection de l'enfant.

Les ordonnances ne sont pas appliquées par ces associations, faute de temps, de personnel formé.

Les mises en application ont des délais allant parfois à un an et demi d'attente, durant cette période les enfants ne voient pas leur parent.

Les professionnels de ces associations limitent les applications des ordonnances, ils gèrent comme bon leur semble sans prendre en compte et en considération les besoins de l'enfant de rester en contact avec ses parents.

Les lois ne sont pas appliquées.

Nous demandons une instance de surveillance dans chaque département, dans laquelle participera des associations de parents, des élus, des psychiatres .

Cette instance remettra chaque année un rapport au ministère de la justice et de la famille.

Le plus grave est la situation suivante : toutes ces associations de protection de l'enfance ferment durant chaque vacances scolaires ,de Noël, de février, de Pâques ,de Toussaint :15 jours, ainsi que les grandes vacances en juillet et en août et rouvrent la seconde semaine de septembre ;durant les week-end ouvrent de 10h à 17h.

Ce qui implique que les enfants et leurs parents ou grands parents ne peuvent pas voir leurs enfants ou petits enfants durant cette période.

EXEMPLE : une ordonnance indiquant un droit de visite d'une demi-journée tous les 15 jours ne sera jamais appliquée, une association a attendu 6 mois avant de mettre en place une heure tous les 15 jours sur six mois hors vacances scolaires, le parent ne pouvant voir son enfant, ni communiquer avec lui durant plus de 9 mois.

Ces faits sont nombreux et ces situations sont courantes.

Comment un enfant peut renouer dans un lieu inconnu ; sans points de repère personnel ,familial, (chambre-jeux), surveillé par deux professionnels ?

Comment un parent surveillé par deux professionnels qui n'appliquent pas l'ordonnance, parent qui ne peut pas avoir des visites durant les vacances, visites réduites par l'association peut avoir confiance et garder une relation familiale avec son enfant ?

AUCUN DROIT DE REGARD SUR CES DYSFONCTIONNEMENTS N'EST MIS EN PLACE .

Les élus dans le cadre des lois ont un droit de regard et un devoir d'appliquer les lois, mais ils essuient des refus systématiques de la part des parquets, des conseils généraux, des associations de sauvegarde de l'enfance ou de trait d'union ; ils ne peuvent pas avoir accès aux dossiers qui leur sont refusés ce qui est hors la loi.

Une commission, une instance dans chaque département, rattachée au ministère de la justice et au ministère de la famille, qui permettrait de faire appliquer les lois et protéger les droits des enfants et de leurs parents doit être créée, mandatée par le ministère de la justice et le ministère de la famille.

Les élus doivent demander que ces associations comme les magistrats soient surveillés et accompagnés par une autorité de surveillance nationale qui règlera et prendra en toute neutralité et objectivité les sanctions obligatoires dans les cas où la loi ne serait pas appliquée et l'enfant et sa famille protégés comme il se doit.

L'originalité de notre association est de regrouper toutes les violences intra familiales : enfants, femmes, hommes, grands parents.
D'informer, d'orienter, de signaler, d'accompagner, en coordination avec tous les partenaires professionnels et élus sur le territoire donné.
De faire remonter les carences, les dysfonctionnements socio-judiciaires, alarmer les médias et les élus responsables des lois et de leur mise en application.

A ce jour les lois protégeant les enfants et les personnes violentées et maltraitées ne sont pas appliquées.

Les violences sous toutes leurs formes touchent tous les membres de la famille et en particulier les enfants.

L'association souhaite accompagner les familles dans le cadre de l'hébergement, le transport, un forfait journalier, quand les procédures sont éloignées de leur lieu de résidence.

Dans le cadre de procédure pénale, le besoin financier est nécessaire pour compléter l'aide juridictionnelle.

Les violences et maltraitements nous concernent tous.
Nous avons le devoir de sortir du SILENCE et du TABOU.
Prévenir en informant est la priorité de notre association.

Les perspectives pour l'année 2015 sont des événements :

- Ciblant les droits des enfants en milieu scolaire, accompagnés par un cirque et des spectacles,
- Un gala de CHARITE
- Un concert
- Des événements sportifs, dont une soirée organisée par des clubs d'arts martiaux et de défense pour combattre la peur sur le thème des violences conjugales.
- UNE JOURNEE SUR VALENCE : colloque avec des conférenciers sur les violences intra familiales et une marche sur les violences intra familiales.
- UNE MARCHÉ CONTRE LES MALTRAITANCES FAITES AUX ENFANTS ET CONTRE LES DYSFONCTIONNEMENTS SOCIO-JUDICIAIRES. ET

Notre association basant ses valeurs sur la famille, le sport, et l'art.

Nous transmettons ce rapport aux députés, aux sénateurs, aux députés européens et aux droits de l'Homme à l'O.N.U ; demandant que les lois soient appliquées, et que des commissions, des instances de surveillance ayant un droit de regard sur l'application des lois soient créés, mises en place avec tous les acteurs socio judiciaires, élus, médecins, psychiatres et associations qui luttent contre les maltraitances et violences intra familiales afin que cesse définitivement en France ces dysfonctionnements socio-judiciaires qui mettent en danger la vie de l'enfant et des adultes qui le protègent.

Nous sommes tous responsables en particulier ceux qui font les lois.

En tant que citoyens nous avons le devoir d'interpeller nos élus responsables sur ces graves dysfonctionnement socio-judiciaires, afin qu'ils prennent leur place ayant un mandat, en tant que premier magistrat.

En France chaque jour décèdent 3 enfants de violences familiales, 2 femmes toutes les 36 heures selon les statistiques nationales de 2004. Combien se taisent, se cachent, meurent dans le silence et le tabou. En tant que citoyens nous avons l'obligation de protéger ; d'informer, et de faire appliquer les lois .

En tant que citoyens responsables nous avons le devoir d'interpeller nos élus conscients de la gravité de ce fléau national .

En tant que citoyens responsables et électeurs nous avons le devoir de demander que des commissions de surveillance soient mises en place pour que les lois soient correctement appliquées.